

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : <u>19 .POS-17Z</u>
Déposé le : <u>05.03.\9</u>
Scanné le :

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.
- (b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour une aide aux sociétés et associations vaudoises à buts idéaux afin de réglementer et appliquer de manière simple le remboursement des frais de leurs bénévoles

Texte déposé

Depuis février 2018, l'ACVF (Association Cantonale Vaudoise de Football) avec la qualité de tête de file des 7 Grands (7 plus grandes associations sportives et culturelles vaudoises – www.7grands.ch – représentant près de 80'000 membres dans tous le Canton de Vaud) tente de trouver une solution simple et réaliste pour la rétribution des frais de bénévoles au sein de sociétés et associations à buts idéaux. Pour le moment, les séances avec l'ACI ne se sont malheureusement pas concrétisées.

En effet, tous les documents de l'ACI relatifs à des frais ne font état que de relations employeur/travailleur et de frais réglés par l'intermédiaire du certificat de salaire, ce qui ne correspond pas, dans la quasi-totalité des cas, aux relations au sein des sociétés et associations. Précision à ce stade, il est clair que dans un cas où une activité, dirigeante, encadrante ou de membre, équivaudrait à une activité professionnelle salariée, le certificat de salaire est indispensable (à l'exemple des directeurs de musique).

Les sociétés et associations à buts idéaux ne demandent qu'à bien faire mais peu d'entre-elles ne disposent des compétences et du temps nécessaires en la matière au sein de leur comité. L'édition de bases de « Règlement d'entreprise » incluant tous les frais et adaptées aux sociétés et associations vaudoises à buts idéaux permettrait aux comités de mettre en place facilement cette démarche.

Dans le « Portrait des clubs sportifs vaudois 2016 » publiés en octobre par le SEPS et STATVD, on s'émouvait déjà que, pour les 1143 clubs, parmi leurs 5 plus grandes difficultés :

43% ont des difficultés à trouver des membres pour leur comité

38% ont des difficultés à trouver des bénévoles pour des manifestations

33% ont des difficultés à trouver des cadres sportifs ou arbitres

Les chiffres ne sont pas différents dans les sociétés et associations culturelles, mais surtout, qu'elle sera leur évolution avec les charges de plus en plus lourdes mises sur les comités ? Combien de nouveaux membres seront ainsi refusés quand on sait que dans le portrait susmentionné 19% des clubs avaient déjà refusés de nouveaux membres en 2016 par manque d'encadrement.

Le même Portrait évoque également, rien que pour le sport, plus de 10'000 personnes pour l'encadrement sportif (dont un quart de juges et arbitres), parmi eux 62% touche une rémunération. Ce qui est considéré comme une rémunération ci-avant, s'entend comme une participation aux frais (déplacements, repas, communication, équipement de bureau, etc...).

Pour aider concrètement les caissiers bénévoles des sociétés et associations vaudoises à buts idéaux, le postulant invite le Conseil d'Etat à :

- a) trouver un modèle le plus simple possible permettant le remboursement des frais de bénévoles par une justification mais une documentation non systématique
- b) en complément du point a) envisager d'éditer des « Règlement d'entreprise » adaptés aux sociétés et associations vaudoises à buts idéaux afin de réglementer et appliquer de manière simple le remboursement des frais de leurs bénévoles

Commentaire(s)	
Conclusions Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)	
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures (b) renvoi à une commission sans 20 signatures	
(c) prise en considération immédiate	-
Nom et prénom de l'auteur : SIMONIN Patrick	Signature:
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s):

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin .grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoz Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu A A	Cretegny Laurence	Gaudard Guy / Con Con
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François F. Cu-chij.	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
_iniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
ohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
_uccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane G. LUD	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre